Dossier de presse

Produits phytopharmaceutiques : 17 actions pour améliorer le vivre ensemble agriculteurs – riverains

Lancement d'une phase test sur 10 communes wallonnes

1) Contexte

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques en agriculture fait débat. Cette thématique a dépassé les frontières du monde agricole et est devenue un sujet de société. En témoignent les nombreux articles et débats sur le sujet ces dernières années. Il en résulte des questionnements légitimes de la part des citoyens et des incompréhensions des agriculteurs.

C'est pour favoriser le dialogue et la prise d'engagements volontaires entre agriculteurs et riverains qu'un ensemble d'organisations se sont groupées au sein d'un « Collectif Référentiel Phyto » (liste et contact des membres en page 6). Ce collectif a défini un référentiel d'actions volontaires qui peuvent être prises, à l'échelle communale, par les différentes parties dans le cadre d'un dialogue entre agriculteurs et riverains sur la question des phytos.

Suite à un travail de plusieurs mois, 17 actions ont été définies en vue de limiter les risques liés aux produits phytopharmaceutiques. Ces actions proposent des mesures volontaires et rappellent les exigences légales ; elles devraient permettre de structurer la prise d'engagements volontaires dans un dialogue construit et apaisé plutôt que dans des débats souvent trop passionnés.

Le Collectif est également convaincu que des engagements concrets en la matière ne pourront être pris qu'à l'échelle locale où l'on peut discuter des situations concrètes vécues tant par les riverains que par les producteurs. Les engagements sont pris entre producteurs et riverains, sous l'impulsion et accompagnés par leur commune. C'est pourquoi le Collectif souhaite maintenant tester sa méthode sur quelques communes pilotes volontaires et lance un appel aux communes et agriculteurs intéressés par cette phase pilote.

2) 17 actions-clés

Le « Référentiel du vivre ensemble lié à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage agricole en Wallonie » propose 17 actions clés pour structurer la prise d'engagements volontaires au niveau local, ces actions sont :

A — PRIVILÉGIER LA CONCERTATION ENTRE AGRICULTEURS ET RIVERAINS

- ☐ A.1 Initier le dialogue
- ☐ A.2 Initier et/ou organiser des rencontres pour faciliter les relations
- ☐ A.3 Alimenter le dialogue local par de l'information afin de favoriser la recherche de solutions
- ☐ A.4 Rédiger un document qui consigne les engagements pris et en faire le suivi
- ☐ A.5 Echanger des informations pour l'organisation des travaux de pulvérisation

B — NE TRAITER QUE LORSQUE C'EST INDISPENSABLE, RAISONNER LES TRAITEMENTS

- ☐ B.1 Mettre en place la lutte intégrée
- ☐ B.2 Diminuer l'utilisation des substances les plus préoccupantes (évaluation des risques) pour la santé et l'environnement
- ☐ B.3 S'inscrire dans une démarche continue de réduction du risque

C — PRENDRE EN COMPTE LES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES LORS DES TRAITEMENTS

- ☐ C.1 Ne pas traiter par vent fort
- ☐ C.2 Eviter les heures chaudes et sèches

D — METTRE EN OEUVRE DES MESURES ANTI-DÉRIVE

- ☐ D.1 Utiliser du matériel anti-dérive
- ☐ D.2 Mettre en place des zones tampons et/ou des zones non traitées
- ☐ D.3 Installer des écrans ou barrières physiques

E — UTILISER LE MATÉRIEL DE MANIÈRE ADÉQUATE ET AVOIR DES INFRASTRUCTURES ADAPTÉES

- ☐ E.1 Choisir un matériel adapté
- ☐ E.2 Bien régler et entretenir son matériel
- ☐ E.3 Manipuler de manière sûre, avant, pendant et après le traitement
- ☐ E.4 Réagir en cas d'accident

3) Lancement d'une phase test sur 10 communes wallonnes

A. Démarche de la phase test

La mise en œuvre opérationnelle de la phase pilote du référentiel pourrait s'envisager selon les étapes suivantes :

Etape 1 – Identification de 10 communes tests

Méthode :

- Actions de communication et de sensibilisation des parties par chacun des membres du Collectif, envers ses membres et envers le grand public
- Sur base de manifestations d'intérêts de producteurs, d'autorités communales et de riverains, sélection de 10 communes
- Les choix seront opérés sur base i) du niveau de convergence des intérêts manifestés ii) de l'obtention d'un maximum de diversité de situations, iii) d'une priorité pour les communes disposants de services d'éco-conseils ou équivalents.
- Les communes ayant manifesté leur intérêt qui ne seraient éventuellement pas sélectionnées seront considérées comme prioritaires pour la phase suivante de mise à l'échelle

Période : août-septembre 2019

Etape 2 – Engagement généraliste par les agriculteurs volontaires à l'échelle communale sur base du référentiel et des 17 actions proposées

Méthode :

- la commune est l'espace de dialogue privilégié au niveau local
- dans chaque commune pilote, organisation d'un événement d'information et de sensibilisation destiné aux agriculteurs. Présentation du référentiel et relevé des agriculteurs souhaitant, au travers du référentiel, s'engager avec les autres parties prenantes.
- l'initiation du processus vis-à-vis des communes est coordonnée par l'asbl SOCOPRO avec les autres acteurs du collectif
- l'organisation de l'événement est coordonnée par la commune avec le soutien méthodologique sur le contenu du référentiel assuré par des organismes de services conseils membres du Collectif et la participation possible des autres organisations régionales signataires.
- L'ordre du jour de l'événement sera composé de :
    - Présentation de la démarche envisagée et du référentiel de 17 actions
    - Etat des lieux des points d'attention de la commune et des producteurs sur la question des phytos et identification des priorités d'action
    - Signature d'un engagement généraliste des producteurs volontaires (voir formulaire annexé)
    - Préparation de l'étape 3 (organisation du dialogue avec les riverains en prenant notamment en compte les points prioritaires des situations territoriales, par exemple : proximité riverains, proximité public sensible, proximité eau, …).
- Des agriculteurs supplémentaires pourront souscrire de manière continue au processus dans le cadre de l'action des communes et des organisations membres du collectif.

Période :

- Octobre-décembre 2019 (selon le nombre de communes pilotes)

Etape 3 – Engagements spécifiques volontaires conjoints entre les agriculteurs, les riverains et les autorités locales

Méthode :

- dans chaque commune volontaire et suivant le programme défini en étape 2, tenue de réunions de dialogue entre agriculteurs signataires de l'étape 2, riverains de ces agriculteurs et autorités en vue d'aboutir à la signature d'engagements réciproques et volontaires spécifiques (mesures concrètes) liés notamment aux situations locales particulières.
- l'initiation du processus est assurée par la commune avec un soutien méthodologique et technique des organismes de services conseils membres du Collectif et la participation possible des autres organisations du Collectif
- la coordination de l'organisation du processus est assurée par l'asbl SOCOPRO avec les autres acteurs du collectif
- A noter : parallèlement, il sera nécessaire d'assurer la présence des opérateurs de service-conseil sur le terrain en amont et en aval de la prise d'engagements pour l'information et la formation de leurs publics cibles sur les aspects techniques et méthodologiques de tenue du dialogue
- A noter : la charge de travail liée à cette étape sera différente d'une commune à l'autre

Période :

- entre décembre 2019 et mars 2020

Etape 4 – Suivi des engagements durant le printemps 2020

Méthode :

- Compilation des retours d'expériences des réunions dans les communes pilotes.
- Compilation d'engagements pris dans les communes pilotes afin de servir d'exemple (ce qui marche et ce qui ne marche pas).
- Compilation des services apportés par le collectif aux communes pilotes (réunions, documents produits, charge de travail, etc.).
- Rédaction de FAQ sur les questions revenant régulièrement afin de rendre plus efficace la phase de mise à l'échelle
- Amélioration du référentiel si nécessaire

Période :

- printemps 2020

B. Ressources mobilisées pour la phase test

Des moyens propres de communication, logistique et de ressources humaines des organisations membres du collectif et des communes seront mobilisés selon les disponibilités. Les calendriers et programmes d'action seront ajustés selon ces disponibilités et l'engouement des acteurs dans les communes pilotes. Un stagiaire sera mobilisé auprès de l'ASBL SOCOPRO pour assurer la coordination opérationnelle de la phase test.

La phase test permettra d'évaluer les besoins en ressources pour la phase de mise à l'échelle. En effet, le retour sur expérience à la suite de la phase pilote permettra au collectif de mieux identifier les ressources nécessaires pour assurer le succès du Référentiel à un nombre plus important de communes wallonnes.

Le Référentiel du vivre ensemble lié à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à usage agricole en Wallonie est une initiative du « Collectif Référentiel phyto » dont les membres sont

Bauernbund

Für eine starke Landwirschaft

Route de Malmedyer 63 - 4780 St. Vith
T: 080 41 00 60 - Info@bauernbund.be
www.bauernbund.be

FUGEA
Fédération Unie de Groupements d'Eleveurs et agriculteurs

Vers une agriculture durable

Place de la Station 2b - 5000 Namur
T: 081 23 00 37 - info@fugea.be - www.fugea.be

Fédération Wallonne de l'Agriculture

Organisation professionnelle créée, par et pour, les agriculteurs. Elle a pour but de défendre une agriculture familiale durable et représenter et informer les agriculteurs membres

47B, Chaussée de Namur - 5030 Gembloux
T: 081 60 00 60 - fwa@fwa.be- www.fwa.be

Fédération Wallonne Horticole

Développement et coordination des entreprises du secteur horticole en Wallonie.
Chaussée de Namur, 47 - 5030 Gembloux
Tél : 081/62 73 10 - fwa@fwa.be

Le Centre wallon de Recherches Agronomiques

Rue de Liroux, 9 - 5030 Gembloux
T: 081 87 40 01 - communication@cra.wallonie.be
www.cra.wallonie.be

Comité régional PHYTO

La garantie d'une information objective sur les produits phytopharmaceutiques et leurs utilisations en Wallonie.

Croix du Sud 2, bte L7.05.03 - 1345 Louvain-la-Neuve
T: 010 47 37 54 - crphyto@uclouvain.be

PROTECT'eau

Pour une agriculture qui respecte l'eau

Avenue de Stassart 14-16, 5000 Namur
T: 081 72 89 92 - info@protecteau.be - www.protecteau.be

L'Institut Eco-Conseil

Centre de formation aux métiers du conseil en environnement

Rue Nanon 98 - 5000 Namur
T: 081 390 680 - formation@eco-conseil.be - www.eco-conseil.be

L'Union des Villes et Communes de Wallonie

Association ayant pour objet d'aider les pouvoirs locaux à remplir leurs missions au service des citoyens, de les représenter et de défendre leur autonomie et leurs intérêts.

Rue de l'Etoile, 14- 5000 Namur
T: 081 24 06 11 - commune@uvcw.be - www.uvcw.be

Le Collège des Producteurs

Le lien entre les producteurs, les pouvoirs publics et les acteurs des filières.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 - 5000 Namur
T: 081 24 04 30 - info.socopro@collegedesproducteurs.be
www.collegedesproducteurs.be

Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGARNE – DGO 3).

Avenue Prince de Liège, 15 B, 5100 Namur
T: 1718 (n° vert) - dgarne@spw.wallonie.be

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur le Référentiel et la phase test ?

Quentin Legrand - 0497/03 83 59

Quentin.legrand@collegedesproducteurs.be